



PRODUITS FORESTIERS PETIT- PARIS INC.
Politique en matière d'aménagement forestier durable

La direction de Produits Forestiers Petit-Paris inc. et ses actionnaires sont conscients et acceptent que le territoire forestier, où ils exercent leurs activités et tirent leurs bénéfices, est un bien publique qui procure des avantages multiples et divers pour toute la société.

Ces avantages dont nos ancêtres et nous-mêmes avons grandement bénéficiés, Produits Forestiers Petit-Paris inc. s'engage à non seulement les maintenir mais à les améliorer continuellement pour les générations futures.

Pour réaliser cet engagement, Produits Forestiers Petit-Paris inc. réalisera et maintiendra un système d'aménagement forestier durable, conforme à un standard reconnu, sur tous ses territoires publics d'approvisionnement.


Ce système d'aménagement forestier durable, en conformité avec les exigences légales, et sur une rigueur scientifique et technologique, aura comme objectifs de :

- Adhérer aux principes et critère du Forest Stewardship Council (FSC) ;
- Rencontrer ou dépasser les lois ou règlements en vigueur, les droits autochtones et issus de traités ainsi que les autres exigences auxquelles Produits Forestiers Petit Paris inc. à souscrit;
- D'améliorer les connaissances sur la forêt et l'AFD;
- Conserver la diversité biologique et l'intégrité des fonctions écologiques de la forêt;
- Maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers;
- Conserver les ressources pédologiques et hydriques (sol et eau);
- Maintenir la contribution des écosystèmes forestiers sur les cycles écologiques planétaires;
- Reconnaître les progrès scientifiques en matière d'AFD et les incorporer lorsque pertinents.

Les démarches nécessaires à la réalisation de notre système d'aménagement forestier durable prendront en considération :

- La participation du public;
- Les avantages multiples des territoires forestiers pour la société;
- L'acceptation de la responsabilité de tous les membres de la société incluant les peuples autochtones, à l'égard du développement durable, en s'assurant de les inviter à participer en ce qui concerne leurs droits et leurs intérêts en matière d'aménagement forestiers durable;
- Enfin, fournir des conditions et des mesures de protection visant la santé et la sécurité de tous les travailleurs et du public liés au territoire forestier concerné.

La présente politique en matière d'aménagement forestier durable a été acceptée à l'unanimité des actionnaires par résolution en date du 28 avril 2009.



André Roy,
Directeur général

PRÉAMBULE

Ce plan d'aménagement forestier durable établit les lignes directrices pour l'ensemble du TFD Mistassini-Péribonka.


À titre de demandeurs, AbitibiBowater et Produits Forestiers Petit-Paris voient dans la certification de leurs pratiques forestières, selon la norme d'AFD FSC Boréale Nationale, un outil de mise en œuvre concret et transparent de l'énoncé de leur politique locale d'aménagement forestier durable.

Cette démarche vise à élaborer et mettre en place un système d'indicateurs d'AFD selon une approche équilibrée entre les pôles économique, environnemental, social et culturel, ceci à la couleur des principaux intervenants concernés par le TFD Mistassini-Péribonka.

Depuis décembre 2004, le comité de suivi FSC (ancien comité de suivi CSA) a été mis sur pied avec nos différents partenaires territoriaux du TFD. Ceux-ci ont été impliqués à diverses étapes du processus ainsi que dans l'élaboration de ce plan d'AFD.

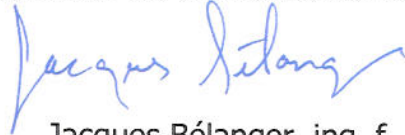
Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la confection du plan d'AFD et particulièrement les membres du comité de suivi FSC pour leur participation active tout au long du processus.

Le directeur général



André Roy
Produits Forestiers Petit-Paris

Le directeur de la certification forestière,



Jacques Bélanger, ing. f.
AbitibiBowater

